

CHRONIQUE.

Le journal de Villefranche nous apporte les détails suivants sur l'existence passée d'une académie en cette ville du Beaujolais :

Le hasard a fait découvrir, dans les vieilles archives de la mairie de Villefranche, des lettres-patentes du mois d'août 1727, délivrées par Louis XV, confirmatives de celles octroyées par Louis XIV, au mois de décembre 1695, pour autoriser l'établissement d'une académie royale à Villefranche.

Cette pièce est assez importante pour les amateurs d'annales historiques, parce qu'elle fixe des incertitudes sur la date de cette création dont les éléments existaient déjà depuis longtemps, car, pendant les quarante années qui précédèrent l'année 1695, Villefranche posséda dans son sein une société littéraire qui se réunissait en séance à jour fixe, où chaque membre venait soumettre à la bienveillante critique de l'amitié le travail de ses veilles et le fruit de ses méditations. Des documents que nous avons consultés, apprennent que bientôt cette société d'amateurs des belles-lettres, trouva des protecteurs naturels dans le gouverneur de la province, M. Camille de Neufville et M^{lle} de Montpensier, cette princesse qui aimait et cultivait les lettres, et dont les apanages s'étendaient sur le Beaujolais. Une si haute protection semblait constituer définitivement cette institution littéraire en académie ; les corps savants du royaume lui reconnaissaient ce caractère. On se plaisait à mentionner dans les écrits publics du temps les relations de ses séances, et à donner des extraits des discours qui y étaient prononcés. C'est en 1695, comme nous l'avons dit, qu'elle reçut le titre qu'elle avait mérité. Elle a toujours été considérée comme une des plus anciennes académies du royaume ; l'existence de celle de Lyon ne remonte qu'à l'année 1724.

L'académie de Villefranche, comme tous les privilèges dont jouissait la cité, a pris fin lors de notre première révolution.

Après la lecture de cet exposé, on sera porté à demander ce que sont devenues les archives d'une société littéraire qui a joui d'une si longue et si brillante existence. La mairie n'en renferme aucune trace ; tout fait présumer qu'elles auront été réunies à celles de l'académie de Lyon. Ne serait-ce pas le cas de s'en assurer auprès de M. le recteur de cette académie, et dans le cas où cela serait, de les revendiquer comme un titre glorieux que la ville serait jalouse de posséder ?